Modalités de participation à l'opération **« Montage 100% remboursé sur les pneus Hankook »**

Du 31/08/2026 au 28/09/2026.

Votre montage 100% remboursé* pour l'achat en ligne et le montage simultané de deux (2) ou de quatre (4) pneumatiques de la marque Hankook de la catégorie Tourisme, 4x4, V.U, été, hiver ou 4 saisons de même dimension et de même gamme sous forme de remboursement par virement bancaire. *Dans la limite de 50€ TTC pour le montage de 2 pneumatiques et dans la limite de 100€ TTC pour le montage de 4 pneumatiques.

1. HANKOOK FRANCE, société à responsabilité limitée, immatriculée sous le SIREN 404523482 à Villeurbanne, et avec le numéro de TVA intracommunautaire français FR63404523482, (ci-après dénommée la « Société organisatrice »), organise une opération commerciale avec obligation d'achat, du 31 août 2026 au 28 septembre 2026, (ci-après dénommé « Opération »).

2. Offre valable pour l'achat simultané de deux (2) ou quatre (4) pneumatiques Hankook ; dans les catégories Tourisme, 4x4, V.U, été, hiver ou 4 saisons de même dimension et de même gamme, effectué entre le 31/08/2026 au 28/09/2026 uniquement sur www.norauto.fr.

Le montage devra être réalisé au plus tard le 28/09/2026 dans un centre Norauto. Offre promotionnelle avec obligation d'achat, sont uniquement concernés par cette offre, les clients résidant en France Métropolitaine (Corse incluse mais hors DROM–COM), ayant effectué leurs achats de pneumatiques exclusivement sur le site internet www.norauto.fr.

Pour bénéficier de l'offre, les pneumatiques Hankook doivent avoir été achetés en une fois, montés et équilibrés et doivent figurer sur la même facture, cette dernière devant être acquittée durant la période de l'offre susmentionnée (soit du 31/08/2026 au 28/09/2026).

Attention le montage des pneumatiques doit avoir lieu au plus tard le 28/09/2026 dans l'un des centres Norauto pour être valable. Offre limitée à deux virements bancaires par foyer (même nom, même adresse postale, même facture et/ou même RIB) et à l'achat simultané et au montage de 2 ou 4 pneus de marque Hankook des gammes Tourisme, 4x4, V.U., été, hiver ou 4 saisons, porteurs de l'offre. Tout achat d'un (1) pneumatique à l'unité ne bénéficiera pas de cette offre.
Offre non cumulable avec toute autre offre et promotion Hankook en cours.

3. Limitation des participations : Offre limitée à deux virements bancaires par foyer (même nom, même adresse postale, même facture et/ou même RIB) Hors véhicules flotte et loueur longue durée

4. L'offre vous permet de bénéficier d'un remboursement par virement bancaire dont le montant représente 100% du prix du montage des pneumatiques. Le montant du remboursement ne peut excéder le tarif appliqué pour le montage des pneus, dans la limite de 4 pneus achetés et montés. Le montant maximum du remboursement est de 50€ TTC pour 2 pneus ou de 100€ TTC pour 4 pneus achetés et montés. Les montants sont exprimés TTC (toutes taxes comprises).

5. Principe et modalités de l'opération :

Pour bénéficier du remboursement sous la forme d'un virement bancaire uniquement, vous avez jusqu'au 12/10/2026 (soit jusqu'à 14 jours suivant la date limite du montage de vos pneus fixée au 28/09/2026) pour participer en respectant les modalités suivantes :

• Connectez-vous au site https://promotion-montage-hankook.com

• Remplissez le formulaire de participation en indiquant les informations obligatoires (nom, prénom, adresse, mail, etc.) et en renseignant impérativement votre RIB (IBAN-BIC). Le RIB est indispensable au traitement de l'opération afin de réaliser le virement bancaire. Aucun autre moyen de paiement ne sera autorisé. L'adresse e-mail de contact doit impérativement être valide pour recevoir la confirmation de conformité de votre dossier.

• Scannez ou photographiez et mettez en ligne votre preuve d'achat de pneumatiques (facture ou relevé d'atelier) **sans le ticket de caisse**. L'achat doit avoir été effectué au cours de la période de l'opération susmentionnée (soit du 31/08/2026 au 28/09/2026). Votre facture doit être nominative, et comprendre le nom du point de vente (enseigne), ses coordonnées, la date d'achat, le nombre de pneus achetés, le montage et l'équilibrage des pneus, leurs dimensions, la gamme et la marque des pneus.

La copie de la facture doit être intégrale et lisible. Pour les achats effectués dans les dates de l'opération, mais pour lesquels le montage est réalisé après le 28/09//2026, le bon de commande dans les dates de l'opération (entre le 31/08/2026 au 28/09/2026.) devra également être joint avec la facture d'achat et de montage des pneumatiques. Le montage devra impérativement être effectué au plus tard le 12/10/2026, et la mise en ligne de la facture jusqu'au 28/10/2029.

A défaut, la participation ne sera pas prise en compte. Important : Le ticket de caisse, l'ordre de réparation ou le bon de commande seul ne constitue pas un justificatif valable pour participer.

Vérifiez vos coordonnées, votre RIB et vos justificatifs puis validez votre participation. Une fois votre participation validée, vous pourrez suivre l'état d'avancement de votre dossier directement depuis l'onglet dédié au suivi de participation disponible sur la plateforme. Pour accéder à ces informations, il vous suffira de renseigner l'adresse e-mail et le numéro de téléphone utilisés lors de votre participation. Vous pourrez ainsi consulter les différentes étapes de traitement de votre dossier : validation conforme ou refus, traitement en cours, envoi du remboursement en cours, etc. Toute coordonnée contenant des informations fausses ou erronées entraînera la non-prise en compte de la demande d'inscription.

6. Dotations :

Dans un délai de 4 à 6 semaines suivant la réception du mail de conformité de votre participation, vous recevrez votre virement bancaire directement sur le compte associé au RIB renseigné lors de votre inscription. Cette offre se limite au virement bancaire, toute autre forme de remboursement ou compensation sont exclues. Vous êtes seul responsable de l'usage de votre dotation. NORAUTO FRANCE décline toute responsabilité pour tous les incidents, dommages,

sinistres et/ou accidents qui pourraient survenir aux participants ou à leurs proches ainsi qu'à tout tiers liés à l'utilisation de leur dotation. Si les circonstances l'exigent, NORAUTO FRANCE se réserve le droit de remplacer la dotation par une dotation de valeur équivalente.

7. Responsabilité de la Société organisatrice

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, notamment pour les cas suivants :

- Si le ou les sites Internet nécessaires à l'Opération étaient momentanément indisponibles ;

- Si l'Opération ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues entraînant une perturbation dans l'organisation et la gestion de l'Opération et qui amènerait la Société organisatrice à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler l'Opération.

La Société organisatrice informe en outre que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de la dotation d'un Participant, sauf à ce qu'elle démontre l'existence d'une faute lourde.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement de l'Opération. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue…) occasionnée sur le système du Participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. La Société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable. Une fois le lot remis au gagnant, la remise de la dotation sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité de la dotation.

La Société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...)

perturbant l'organisation et la gestion de l'Opération, elle était amenée à écourter, proroger,reporter, modifier ou annuler l'Opération.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ces mentions légales peuvent éventuellement être publiées pendant l'Opération. Ils seront considérés comme des avenants aux présentes mentions légales.

8. Droits de la société organisatrice et propriété intellectuelle

Les images utilisées sur le site de l'Opération ; les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site, sont la propriété exclusive de la Société Organisatrice et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales. Toute ressemblance de personnages ou d'éléments de l'Opération avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de la société Organisatrice.

9. Données à caractère personnel

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique par la Société Organisatrice en sa qualité de responsable de traitement et aux fins de gestion de l'Opération. Données collectées, destinataires et finalités des données collectées Les données personnelles (nom, prénom, email, code postal, numéro de téléphone, informations sur l'automobile du Participant, IBAN) concernant les Participants de l'Opération sont directement collectées par la Société Organisatrice ou via ses sous-traitants techniques et sont nécessaires pour permettre la prise en compte de leur participation et l'envoi du virement bancaire associé. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à la remise de la dotation. La Société Organisatrice pourra transmettre tout ou partie des données personnelles du gagnant à ses prestataires externes pour permettre l'envoi et/ou la remise des dotations.

10. Conservation des données

Les données collectées par la Société Organisatrice sont conservées pour une durée de un an à compter de la participation du Participant. La Société Organisatrice s'engage à ne pas communiquer, ni exploités, ni partager avec des tiers les données personnelles collectées, sous aucun autre prétexte que la validation des participations ou la remise des lots par email. Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée, chaque Participant peut s'opposer au traitement informatique de ces données et dispose auprès de la Société Organisatrice d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de portabilité, de limitation et d'opposition au traitement, de retrait et d'indication du sort post mortem des données le concernant.

11. Droits des Participants sur leurs données

Pour exercer son droit, le Participant est invité à joindre la Société organisatrice en envoyant un email avec son nom, prénom, en justifiant son identité à : dpo@cqmrewards.com

12. Acceptation des mentions légales

Le simple fait de participer à l'Opération entraîne l'acceptation entière et sans réserve des présentes mentions légales. Les mentions légales peuvent-être consultées en ligne à tout moment.

13. Loi applicable

La loi applicable à la présente Opération est la loi française. Toute action ou poursuite judiciaire relative aux présentes (y compris relativement à la dotation) sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux compétents de Paris.